

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

02 février 2026 14:53:12

EN DEPENSE

Activité : VALDEM

Budget : VALDEM

2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-21_2026_DEL-DE

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSE

Activité : VALDEM

Budget : VALDEM

2025

Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
le d'exécution de la section d'investissement reporté	01	133 970,75 €	133 970,75 €	0,00 €
CPE 2e part	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
prunts en euros	020	205 000,00 €	182 828,55 €	0,00 €
is d'études	020	60 000,00 €	39 915,60 €	0,00 €
cessions et droits similaires	020	2 000,00 €	5 044,80 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	020	934 607,88 €	0,00 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	020	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	020	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020	540 000,00 €	125 937,06 €	0,00 €
Total des dépenses		2 310 578,63 €	487 696,76 €	0,00 €



02 février 2026 14:53:12

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE

Commune : VALDEM

Budget : VALDEM

2025

	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
TVA	020		25 000,00 €	160 720,22 €	0,00 €
édents de fonctionnement capitalisés	020		267 941,50 €	0,00 €	0,00 €
v. transf. Régions	020		49 769,50 €	0,00 €	0,00 €
monts en euros	020		500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes			842 711,00 €	160 720,22 €	0,00 €



Tableau de reprise de résultat anticipée

Excédent cumulé fonctionnement 2024 reporté	2 509 970,47 €
Déficit cumulé Investissement 2024 reporté	- 133 970,75 €
Résultat investissement recettes 2025	679 494,73 €
Résultat Investissement Dépenses 2025	364 789,88 €
Résultat fonctionnement recettes 2025	7 596 376,09 €
Résultat Fonctionnement dépenses 2025	6 522 095,84 €
Excédent Investissement 2025	314 704,85 €
Excédent Fonctionnement 2025	1 074 280,25 €
Excédent fonctionnement cumulé 2025	3 584 250,72 €
Excédent cumulé Investissement 2025	180 734,10 €

D'où le report en Fonctionnement R002 de 3 584 250,72 €
D'où le report en Investissement R002 de 180 734,10 €

Le Président
Société mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers de la communauté de communes
du Val d'Ardennes
120 Bd Kennedy
41106 VENDÔME CEDEX
Tél: 02 54 23 18 50
13/2026

Le Comptable public Le 03/03/2026
Gilles DUPIN
Service de Gestion Comptable
de Vendôme
120 Bd Kennedy
41106 VENDÔME CEDEX
Tél: 02 54 23 18 50

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 17 MARS 2026
ID : 041-254102023-20260312-21_2026_DEL-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 21-2026-DEL-R

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 25 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260324-21_2026_DEL_R-DE

Objet : Reprise provisoire des
résultats 2025 et affectation
provisoire des résultats
Annule et remplace la délibération
n° 13 2026 DEL
Erreur matérielle

Catégorie :

Finances

Date du comité : 9 mars 2026

Date convocation : 3 mars 2026

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 33
- votants : 36

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 36

Président de séance :

Thierry BOULAY

Secrétaire de séance :

Martine JOLY-LAVRIEUX

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

M. BARBIER Bruno
M BOULAY Thierry
Mme CHESNESEC Anne
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESSAY Eric
M DESVAUX Philippe
M FERRAND Arnaud
M GARDRAT Benoît
M GEROLA Claude
Mme HARANG Brigitte

M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante
M NEDELEC Frédéric suppléant
Mme REGNARD Muriel suppléante
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSELET Benoît
M SALES Jean-Pierre suppléant

**Communauté du Perche et
Haut Vendômois**

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
M DEREVIER Paul suppléant
M MENAGE Martial
M NOURY Paul
M SAMSON Jean-Pierre

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

Mme BESSON-SOUBOU Dominique ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER
Mme VAILLANT Jeanine ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG
M ROUSSEAU Jacky ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

Mme AUBERT-NEILZ Maryline
M BARBEREAU Jean
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BORD Anthime
M BREDON Jérôme
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
Mme FEDELE Chantal
M FOURMONT Thierry

M FOURNET-FAYARD Pierre
M GAUTHIER Laurent
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M LARANGE Philippe
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M. MINIER BENOIT
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert
M ROUSSEAU Jacky
Mme VAILLANT Jeanine

**Communauté du Perche Haut
Vendômois**

M BARBAN Mickaël
M BRILLARD Jérôme
M FREMERY Pascal
Mme LENTAIGNE Véronique

**Communauté de Communes
Beauce Val de Loire**

M RICHET Alain

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY



ValDem

des déchets ménagers du vendômois

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président propose de statuer sur l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2025,

Vu l'état des résultats provisoires de l'exercice 2025 calculés par nos services,

Vu l'état des résultats provisoires 2025 établis par la Trésorerie,

Considérant que ces deux états sont conformes et présentent les résultats suivants :

	RESULTAT
EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT 2025	3 584 250,72 €
EXCEDENT CUMULE INVESTISSEMENT 2025	180 734,10 €
RESULTAT CUMULE	3 764,984,82 €

PROPOSE :

Le Président propose aux membres du comité syndical de :

- Reprendre par anticipation les résultats provisoire 2025,
- statuer sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, comme suit :
 - o Report en fonctionnement R002 de 3 584 250,72 €
 - o Report en Investissement R001 de 180 734,10 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

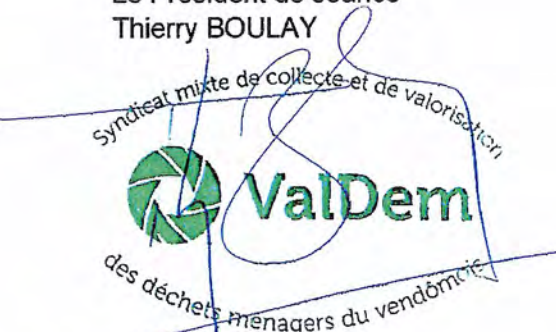
- Approuve la reprise par anticipation les résultats provisoire 2025,
- Statue sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, comme suit :
 - o Report en fonctionnement R002 de 3 584 250,72 €
 - o Report en Investissement R001 de 180 734,10 €

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Martine JOLY-LAVRIEUX



Le Président de séance
Thierry BOULAY



Syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDem
des déchets menagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 21-2026-DEL

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

17 MARS 2026
ID : 041-254102023-20260312-21_2026_DEL-DE

Objet : Reprise provisoire des résultats 2025 et affectation provisoire des résultats Annule et remplace la délibération n° 13 2026 DEL	Catégorie : Finances	Date du comité : 9 mars 2026 Date convocation : 3 mars 2026
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 33 ▪ votants : 36	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 36	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Martine JOLY-LAVRIEUX
Etaient présents : Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois M. BARBIER Bruno M BOULAY Thierry Mme CHESNESEC Anne Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickaël M DESSAY Eric M DESVAUX Philippe M FERRAND Arnaud M GARDRAT Benoît M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HERAULT Francis Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M NEDELEC Frédéric suppléant Mme REGNARD Muriel suppléante Mme ROUSSEAU Fleur M ROUSSELET Benoît M SALES Jean-Pierre suppléant Communauté du Perche et Haut Vendômois M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M DEREVIER Paul suppléant M MENAGE Martial M NOURY Paul M SAMSON Jean-Pierre Communauté Beauce Val de Loire Mme DINH Sophie		
Ont donné pouvoir : Mme BESSON-SOUBOU Dominique ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER Mme VAILLANT Jeanine ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG M ROUSSEAU Jacky ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry		Ont assisté :
Etaient absents excusés : Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BORD Anthime M BREDON Jérôme M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M COURTOIS Julien M DHUY Dominique Mme FEDELE Chantal M FOURMONT Thierry M FOURNET-FAYARD Pierre M GAUTHIER Laurent Mme HERTZ Sandrine Mme HUET Karine M LARANGE Philippe Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M MOUZDALIFA Rashidi M OZAN Jean-Yves M PIGOREAU Albert M ROUSSEAU Jacky Mme VAILLANT Jeanine Communauté du Perche Haut Vendômois M BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique Communauté de Communes Beauce Val de Loire M RICHET Alain		
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY syndicat mixte de collecte et de valorisation  ValDem des déchets 	

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président propose de statuer sur l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2025,

Vu l'état des résultats provisoires de l'exercice 2025 calculés par nos services,

Vu l'état des résultats provisoires 2025 établis par la Trésorerie,

Considérant que ces deux états sont conformes et présentent les résultats suivants :

	RESULTAT
EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT 2025	3 584 250,72 €
EXCEDENT CUMULE INVESTISSEMENT 2025	180 734,10 €
RESULTAT CUMULE	3 764,984,82 €

PROPOSE :

Le Président propose aux membres du comité syndical de :

- Reprendre par anticipation les résultats provisoire 2025,
- statuer sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, comme suit :
 - o Report en fonctionnement R002 de 3 584 250,72 €
 - o Report en Investissement R002 de 180 734,10 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Approuve la reprise par anticipation les résultats provisoire 2025,
- Statue sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, comme suit :
 - o Report en fonctionnement R002 de 3 584 250,72 €
 - o Report en Investissement R002 de 180 734,10 €

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Martine JOLY-LAVRIEUX



Le Président de séance

Thierry BOULAY



Syndicat mixte de collecte et valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN DEPENSE

Activité : VALDEM

Budget : VALDEM

2025

02 février 2026 14:53:12

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
le d'exécution de la section d'investissement reporté	01		133 970,75 €	133 970,75 €	0,00 €
CPE 2e part	020		0,00 €	0,00 €	0,00 €
prunts en euros	020		205 000,00 €	182 828,55 €	0,00 €
is d'études	020		60 000,00 €	39 915,60 €	0,00 €
ncessions et droits similaires	020		2 000,00 €	5 044,80 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	020		934 607,88 €	0,00 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	020		400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	020		25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020		10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020		540 000,00 €	125 937,06 €	0,00 €
Total des dépenses			2 310 578,63 €	487 696,76 €	0,00 €



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

EN RECETTE

Commune : VALDEM

Budget : VALDEM

2025

02 février 2026 14:53:12

	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
TVA	020		25 000,00 €	160 720,22 €	0,00 €
Intérêts de fonctionnement capitalisés	020		267 941,50 €	0,00 €	0,00 €
Prêts transf. Régions	020		49 769,50 €	0,00 €	0,00 €
Prêts en euros	020		500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes		842 711,00 €	160 720,22 €	0,00 €



I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
I	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 7 MARS 2026

SLO

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	+	
		DEPENSES	RECETTES
		2 867 229,11	2 867 229,11
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 867 229,11	2 867 229,11

VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	+	
		DEPENSES	RECETTES
		10 626 329,87	7 042 079,15
		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 584 250,72
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		10 626 329,87	10 626 329,87

TOTAL DU BUDGET (4)		13 493 558,98	13 493 558
---------------------	--	---------------	------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 041-254102026-20260312-22_2026_DEL-DE

SLOW

17 MARS 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 000,00	0,00	300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	90 000,00	0,00	90 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 467 229,11	0,00	2 467 229,11
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		10 000,00	10 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 857 229,11	10 000,00	2 867 229,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 867 229,11

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 092 664,76		6 092 664,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 307 936,00		2 307 936,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	470 500,00	0,00	470 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (9)	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	410 000,00	430 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 245 229,11	1 245 229,11
Dépenses de fonctionnement – Total		8 971 100,76	1 655 229,11	10 626 329,87

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

10 626 329,87

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	187 000,00	0,00	187 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		410 000,00	410 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		1 245 229,11	1 245 229,11
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	1 212 000,00	1 655 229,11	2 867 229,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 867 229,11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	70 000,00		70 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 262 503,00		1 262 503,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	5 647 378,15		5 647 378,15
75 Autres produits de gestion courante (8)	40 698,00	0,00	40 698,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	10 000,00	0,00	10 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 500,00	10 000,00	11 500,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	7 032 079,15	10 000,00	7 042 079,15

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

TOTAL

510

ID : 041-254102-002603-02 2026_DEL-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 584 250,72
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 626 329,87

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 176 607,88	0,00	0,00	2 867 229,11	0,00	0,00	2 867 229,11	2 867 229,11
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	62 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 909 607,88	0,00	0,00	2 467 229,11	0,00	0,00	2 467 229,11	2 467 229,11
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 971 607,88	0,00	0,00	2 557 229,11	0,00	0,00	2 557 229,11	2 557 229,11
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	205 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	205 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 176 607,88	0,00	0,00	2 857 229,11	0,00	0,00	2 857 229,11	2 857 229,11
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

Total des dépenses d'investissement cumulées

2 867 229,11

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026 DEL-DE

VALDEM - VALDEM - BP (projet de budget) - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

17 MARS 2026 SLO

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 176 607,88	0,00	2 867 229,11	0,00	2 867 229,11
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	49 769,50	0,00	187 000,00	0,00	187 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	549 769,50	0,00	1 187 000,00	0,00	1 187 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	574 769,50	0,00	1 212 000,00	0,00	1 212 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	1 250 439,37		1 245 229,11	0,00	1 245 229,11
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	351 399,01		410 000,00	0,00	410 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	1 601 838,38		1 655 229,11	0,00	1 655 229,11

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)		0,00
Affectation au compte 1068 (8)		0,00

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026 DEL-DE

VALDEM - VALDEM - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
Total des recettes d'investissement cumulées					2 867 229,11

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le



ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	2 176 607,88	0,00	0,00	2 867 229,11	0,00	0,00	2 867 229,11	III = I + II
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	62 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
2031	60 000,00	0,00		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
2051	2 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	1 909 607,88	0,00	0,00	2 467 229,11	0,00	0,00	2 467 229,11	2 467 229,11
21351	934 607,88	0,00		1 216 729,11	0,00	0,00	1 216 729,11	1 216 729,11
2145	0,00	0,00		250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
21828	400 000,00	0,00		400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
21831	25 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21838	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2185	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	540 000,00	0,00		563 500,00	0,00	0,00	563 500,00	563 500,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 971 607,88	0,00	0,00	2 557 229,11	0,00	0,00	2 557 229,11	2 557 229,11
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	205 000,00	0,00		300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260312-22-2026 DEL-DE

17 MARS 2026 SLO

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
1641	Emprunts en euros	0,00		300 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières		205 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 176 607,88	0,00	2 857 229,11	0,00	0,00	2 857 229,11	2 857 229,11
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 7 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-AZ.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 176 607,88	0,00	2 867 229,11	0,00	2 867 229,11
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	49 769,50	0,00	187 000,00	0,00	187 000,00
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312 Subv. transf. Régions	49 769,50	0,00	187 000,00	0,00	187 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	500 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
1641 Emprunts en euros	500 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	549 769,50	0,00	1 187 000,00	0,00	1 187 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
10222 FCTVA	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	574 769,50	0,00	1 212 000,00	0,00	1 212 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	1 250 439,37		1 245 229,11	0,00	1 245 229,11
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	351 399,01		410 000,00	0,00	410 000,00
28031 Frais d'études	351 399,01		400 000,00	0,00	400 000,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00
281321 Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738 Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 601 838,38		1 655 229,11	0,00	1 655 229,11

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	9 487 838,38	0,00	0,00	10 626 329,87	0,00	0,00	10 626 329,87	10 626 329,87
011	Charges à caractère général (3)	5 203 500,00	0,00	0,00	6 092 664,76	0,00	0,00	6 092 664,76	6 092 664,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 285 000,00	0,00	0,00	2 307 936,00	0,00	0,00	2 307 936,00	2 307 936,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	302 500,00	0,00	0,00	470 500,00	0,00	0,00	470 500,00	470 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	7 791 000,00	0,00	0,00	8 871 100,76	0,00	0,00	8 871 100,76	8 871 100,76
66	Charges financières	45 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (3)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	95 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses réelles	7 886 000,00	0,00	0,00	8 971 100,76	0,00	0,00	8 971 100,76	8 971 100,76
023	Virement à la section d'investissement	1 250 439,37	0,00	0,00	1 245 229,11	0,00	0,00	1 245 229,11	1 245 229,11
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	351 399,01	0,00	0,00	410 000,00	0,00	0,00	410 000,00	410 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 601 838,38	0,00	0,00	1 655 229,11	0,00	0,00	1 655 229,11	1 655 229,11
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									10 626 329,87

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le 17 MARS 2026
 ID : 041-254102023-20260312-22_2026 DEL-DE

VALDEM - VALDEM - BP (projet de budget) - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

17 MARS 2026

SLO

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	6 843 897,16	0,00	7 042 079,15	0,00	7 042 079,15
016	APA	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 070 503,00	0,00	1 262 503,00	0,00	1 262 503,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	5 661 196,16	0,00	5 647 378,15	0,00	5 647 378,15
		40 698,00	0,00	40 698,00	0,00	40 698,00
Total des recettes de gestion des services		6 842 397,16	0,00	7 020 579,15	0,00	7 020 579,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	1 500,00		1 500,00	0,00	1 500,00
Total des recettes financières		1 500,00	0,00	11 500,00	0,00	11 500,00
Total des recettes réelles		6 843 897,16	0,00	7 032 079,15	0,00	7 032 079,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		10 000,00	0,00	10 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		3 584 250,72
Total des recettes de fonctionnement cumulées		10 626 329

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

SLO

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
D11	TOTAL	9 487 838,38	0,00	0,00	10 626 329,87	0,00	0,00	10 626 329,87	10 626 329,87
	Charges à caractère général (4)	5 203 500,00	0,00	0,00	6 092 664,76	0,00	0,00	6 092 664,76	6 092 664,76
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricité	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	300 000,00	0,00		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
60623	Alimentation	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60636	Habillage et vêtements de travail	35 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6064	Fournitures administratives	6 500,00	0,00		6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
611	Contrats de prestations de services	3 720 000,00	0,00		4 470 000,00	0,00	0,00	4 470 000,00	4 470 000,00
61358	Autres	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	35 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	120 000,00	0,00		90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
61551	Entretien matériel roulant	250 000,00	0,00		250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	120 000,00	0,00		113 664,76	0,00	0,00	113 664,76	113 664,76
6156	Maintenance	70 000,00	0,00		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6161	Multirisques	22 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	60 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	36 000,00	0,00		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 17 MARS 2026
ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6238	Divers	87 000,00	0,00		87 000,00	0,00	0,00	87 000,00	87 000,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 500,00	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 285 000,00	0,00		2 307 936,00	0,00		2 307 936,00	2 307 936,00
6218	Autre personnel extérieur	55 000,00	0,00		63 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00
6331	Versement mobilité	7 000,00	0,00		8 600,00	0,00		8 600,00	8 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGPT	33 000,00	0,00		32 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	584 000,00	0,00		580 000,00	0,00		580 000,00	580 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	7 000,00	0,00		7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00
64113	NBI	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00
64118	Autres indemnités	170 000,00	0,00		170 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00
64131	Rémunérations	520 000,00	0,00		564 000,00	0,00		564 000,00	564 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	5 000,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	100 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	310 000,00	0,00		290 000,00	0,00		290 000,00	290 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	210 000,00	0,00		244 336,00	0,00		244 336,00	244 336,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	25 000,00	0,00		25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	85 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	28 000,00	0,00		24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	85 000,00	0,00		90 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	302 500,00	0,00	0,00	470 500,00	0,00	0,00	470 500,00	470 500,00
65311	Indemnités de fonction	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Colisations de retraite	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65322	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65325	Frais de formation	5 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	7 500,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6542	Créances éteintes	6 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65568	Autres contributions	200 000,00	0,00		276 500,00	0,00	0,00	276 500,00	276 500,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	5 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65888	Autres	30 000,00	0,00		65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 791 000,00	0,00	0,00	8 871 100,76	0,00	0,00	8 871 100,76	8 871 100,76
66	Charges financières	45 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	45 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (4)	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	20 000,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		95 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles		7 886 000,00	0,00	0,00	8 971 100,76	0,00	0,00	8 971 100,76	8 971 100,76

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	1 250 439,37			1 245 229,11	0,00		1 245 229,11	1 245 229,11
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	351 399,01			410 000,00	0,00		410 000,00	410 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	351 399,01			410 000,00	0,00		410 000,00	410 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 601 838,38			1 655 229,11	0,00		1 655 229,11	1 655 229,11

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
 Reçu en préfecture le 12/03/2026
 Publié le 17 MARS 2026



ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 843 897,16	0,00	7 042 079,15	0,00	7 042 079,15
013	Atténuations de charges (3)	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 070 503,00	0,00	1 262 503,00	0,00	1 262 503,00
7024	Remboursement forfaitaire TVA	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
70323	Red. occupation dom. public	503,00	0,00	503,00	0,00	503,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	33 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	700 000,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
7078	Autres marchandises	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	5 661 196,16	0,00	5 647 378,15	0,00	5 647 378,15
744	FCTVA	7 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
74748	Participation autres communes	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
74758	Participation autres groupements	4 904 196,16	0,00	4 881 539,68	0,00	4 881 539,68
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	725 000,00	0,00	730 838,47	0,00	730 838,47
75	Autres produits de gestion courante (3)	40 698,00	0,00	40 698,00	0,00	40 698,00
757348	Subv.Fonct. autres communes	40 698,00	0,00	40 698,00	0,00	40 698,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 842 397,16	0,00	7 020 579,15	0,00	7 020 579,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 500,00		1 500,00	0,00	1 500,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 500,00		1 500,00	0,00	1 500,00
Total des recettes réelles		6 843 897,16	0,00	7 032 079,15	0,00	7 032 079,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		10 000,00	0,00	10 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 350 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 350 000,00									
102783705500020052504	CREDIT MUTUEL DU CENTRE	02/08/2022		31/10/2022	800 000,00	F		1,350	1,359		T	X Echéance constante		A-1
83337621352	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	19/06/2012		18/06/2013	300 000,00	F		3,600	3,600		A	P		A-1
8333958/4192046	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	30/01/2014		30/04/2014	450 000,00	F		3,050	3,050		T	C		A-1
8813690 4800896 ND	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	02/12/2016		06/04/2017	800 000,00	F		0,970	0,974		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de liage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 17 Mars 2026
ID : 041-254102023-202503-2026 DEL-DE

SLOW

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 350 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général d'imposition.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
IV	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 228 983,14					185 233,31	18 609,00	0,00	1 082,28
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 228 983,14					185 233,31	18 609,00	0,00	1 082,28
102783705500020052504		0,00	A-1	551 729,40	6,50	F		1,359	78 604,67	7 051,53	0,00	1 082,28
83337621352		0,00	A-1	129 753,74	6,42	F		3,600	16 628,64	4 671,13	0,00	0,00
8333958/4192046		0,00	A-1	97 500,00	3,00	F		3,050	30 000,00	2 666,84	0,00	0,00
8813690 4800896 ND		0,00	A-1	450 000,00	11,00	F		0,974	40 000,00	4 219,50	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de lissage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

ID : 041-254102023-20260312-22_2026

DEL-1

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

Emprunts et dettes au 01/01/N									
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00
Total général		0,00		1 228 983,14				185 233,31	1 082,28

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



ValDem

Syndicat
et de val
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 17 MARS 2026
ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

BUDGET 2026

Comité Syndical du lundi 9 mars 2026

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Areines	Nicole JEANTHEAU		Éric RIOTTEAU		
Authon	Arnaud FERRAND		Jean Luc CINTRAT		
Azé	Martine JOLY-LAVRIEUX		Laure-Aline CHERAMY		
Coulommiers- La-Tour	Anne CHESNESEC		Évelyne SERREAU		
Crucheray	Bruno BARBIER		Xavier FIQUET		
Danzé	Dominique BESSON-SOUBOU	Exuse Donné par A. Dewire	Francis BRAULT		
Epuisay	Jean BARBEREAU		Pascal HAUDOUIN		
Faye	Annette GARNIER		Frédéric NEDELEC		
Fortan	Mickaël CASROUGE		Martine POMMEPUY		
Gombergean	Rashidi MOUZDALIFA		Joël RENARD		
Huisseau-en- Beauce	Chantal FEDELE		Jean-Marc VEAUX		
La Ville-aux- Clercs	Benoit MINIER		Guilhem RUELLAN		
Lancé	Karine HUET		Tony LEGENDRE		
Lunay	Brigitte HARANG		Julie LUKACS		
Marcilly-en Beauce	Yves CAPELLE		Nathalie AILLOUD		



ValDem

Syndicat
et de valo
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

SLO

Comité Syndical du lundi 9 mars 2026

BUDGET 2026

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Mazangé	Jean-Yves OZAN	Excuse	Corinne JOUSSARD		
Meslay	Alain HALAJKO		Jean-Pierre SALES		
Naveil	Valérie FABRI-BERGÉ		Marie-Hélène MOREAU		
Naveil	Claude GEROLA				
Nourray	Dominique DHUY		Julien CHERRIER		
Périgny	Jean-Paul CLAMENS		Régine GUELLIER		
Pray	Mickaël COURTIN		Jean-Marc LACROIX		
Rahart	Alain BUCHERON		Jean-Pierre DUBRAY		
Rocé	Thierry COSME		Alan MERCIER		
Saint-Amand Longpré	Sandrine HERTZ		Jean-Michel CHALON		
Saint Gourgon	Philippe LARANGE		Éric MONJOL		
Sainte Anne	Fleur ROUSSEAU		Frédéric BALLEUR		
Saint-Firmin- des-Prés	Benoît ROUSSELET		Stephane BARANGER		
Saint-Ouen	Jeannine VAILLANT	Excuse Pur à B. Haug	Laure GUENET		
Saint-Ouen	Jérôme BREDON	Excuse	Marie-France CAFFIN		
Saint-Ouen	Jacky ROUSSEAU	Excuse Pur à J. B. B. B.			
Selommes	Joseph LIMOZIN		Philippe BELLANGER		



ValDem

Syndicat
et de val
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 17 MARS 2026
ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

BUDGET 2026

Comité Syndical du lundi 9 mars 2026

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Thoré-La-Rochette	Thierry BOULAY		Jérôme BOUGELOT		
Tourailles	Eric DESSAY				
Vendôme	Benoît GARDRAT		Muriel RÉGNARD		
Vendôme	Philippe CHAMBRIER		Sylvie BONNET		
Vendôme	Nicolas HASLÉ		Christophe CHAPUIS		
Vendôme	Maryline AUBERT-NEILZ		Sabine GREULICH		
Vendôme	Thierry FOURMONT				
Vendôme	MACGILLIVRAY Agnès	Excusée			
Vendôme	Laurent GAUTHIER				
Vendôme	Pierre FOURNET-FAYARD				
Villemardy	Pascal LEROI		Francis GOUSSEAU		
Villeporcher	Julien COURTOIS		Christine ROUSSINEAU		
Villerable	Anthime BORD		Thomas GUERIN		
Villeromain	Francis HÉRAULT		Nadine DAMIER		
Villetrun	Monique CHOUTEAU		Claire BOURGEOIS		
Villiersfaux	Philippe DESVAUX		Patrice BRETON		
Villiers-sur-Loir	Albert PIGOREAU		Odile MÉSANGE		



ValDem

Syndicat
et de val
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 7 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

SLOW

BUDGET 2026

Comité Syndical du lundi 9 mars 2026

Communauté de Communes

Perche et Haut Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Busloup	Mickaël CORDONNIER		Marcel DEFREMONT		
La Chapelle Enchérie	Pascal FREMERY		Lucie CHESNEAU		
Fréteval	Martial MENAGE		Philippe LERICHE		
Lignièrès	Jean-Pierre SAMSON		Valérie LAUMONIER- BEAUJOUAN		
Lisle	Paul NOURRY		Chantal DE SACHY		
Moisy	Mickaël BARBAN		Michel BEAUDOUX		
Morée	Alain DEREVIER		Gérard VINSOT		
Pezou	Jérôme BRILLARD		Sébastien PETOT		
Renay	Guy DESHAYES		Paul DEREVIER		
Romilly du Perche	Véronique LENTAIGNE		Paul TAMPIGNY		
Saint-Hilaire La Gravelle			Bruno SECQUEVILLE		
Saint-Jean Froidmentel	Hugues ARZELIER		Olivier POULAIN		



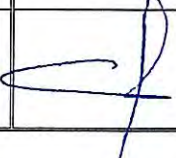
ValDem

Syndicat mixte de collecte
et de valorisation des déchets
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 17 MARS 2026
ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

BUDGET 2026

Comité Syndical du lundi 9 mars 2026

Communauté de Communes Beauce Val de Loire					
Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Oucques-la- Nouvelle Beauvilliers	Alain RICHET		Florence GAUTHIER		
Vievy Le Raye	Sophie DINH		Isabelle GRANGER		

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 22-2026-DEL

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le **17 MARS 2026**

ID : 041-254102023-20260312-22_2026_DEL-DE

Objet : Vote du budget primitif 2026
Annule et remplace la délibération
n° 14 2026 DEL

Catégorie :

Finances

Date du comité : 9 mars 2026

Date convocation : 3 mars 2026

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 33
- votants : 36

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 36

Président de séance :

Thierry BOULAY

Secrétaire de séance :

Martine JOLY-LAVRIEUX

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

M. BARBIER Bruno
M BOULAY Thierry
Mme CHESNESEC Anne
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESSAY Eric
M DESVAUX Philippe
M FERRAND Arnaud
M GARDRAT Benoît
M GEROLA Claude
Mme HARANG Brigitte

M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante
M NEDELEC Frédéric suppléant
Mme REGNARD Muriel suppléante
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSELET Benoît
M SALES Jean-Pierre suppléant

**Communauté du Perche et
Haut Vendômois**

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
M DEREVIER Paul suppléant
M MENAGE Martial
M NOURY Paul
M SAMSON Jean-Pierre

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

Mme BESSON-SOUBOU Dominique ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER
Mme VAILLANT Jeanine ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG
M ROUSSEAU Jacky ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

Mme AUBERT-NEILZ Maryline
M BARBEREAU Jean
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BORD Anthime
M BREDON Jérôme
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
Mme FEDELE Chantal
M FOURMONT Thierry

M FOURNET-FAYARD Pierre
M GAUTHIER Laurent
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M LARANGE Philippe
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M. MINIER BENOIT
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert
M ROUSSEAU Jacky
Mme VAILLANT Jeanine

**Communauté du Perche Haut
Vendômois**

M BARBAN Mickaël
M BRILLARD Jérôme
M FREMERY Pascal
Mme LENTAIGNE Véronique

**Communauté de Communes
Beauce Val de Loire**

M RICHEL Alain

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY



ValDem

des déchets ménagers du vendômois

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président présente le projet de budget primitif 2026 établi après le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du 20 janvier 2026.

PROPOSE :

Le Président demande de bien vouloir adopter ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats provisoires de l'exercice 2025, à :

- en fonctionnement : 10 626 329,87 €
- en investissement : 2 867 229,11 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical adopte le budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats de l'exercice 2025, à :

- **en fonctionnement : 10 626 329,87 €**
- **en investissement : 2 867 229,11 €**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Martine JOLY-LAVRIEUX

Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 23-2026-DEL

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le **17 MARS 2026**

ID : 041-254102023-20260312-23_2026_DEL-DE

Objet : Vote des produits attendus
des communautés
Annule et remplace la délibération
n° 15 2026 DEL

Catégorie :

Finances

Date du comité : 9 mars 2026

Date convocation : 3 mars 2026

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 33
- votants : 36

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 36

Président de séance :

Thierry BOULAY

Secrétaire de séance :

Martine JOLY-LAVRIEUX

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

M. BARBIER Bruno
M BOULAY Thierry
Mme CHESNESEC Anne
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESSAY Eric
M DESVAUX Philippe
M FERRAND Arnaud
M GARDRAT Benoit
M GEROLA Claude
Mme HARANG Brigitte

M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante
M NEDELEC Frédéric suppléant
Mme REGNARD Muriel suppléante
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSELET Benoit
M SALES Jean-Pierre suppléant

**Communauté du Perche et
Haut Vendômois**

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
M DEREVIER Paul suppléant
M MENAGE Martial
M NOURY Paul
M SAMSON Jean-Pierre

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

Mme BESSON-SOUBOU Dominique ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER
Mme VAILLANT Jeanine ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG
M ROUSSEAU Jacky ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

Mme AUBERT-NEILZ Maryline
M BARBEREAU Jean
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BORD Anthime
M BREDON Jérôme
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
Mme FEDELE Chantal
M FOURMONT Thierry

M FOURNET-FAYARD Pierre
M GAUTHIER Laurent
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M LARANGE Philippe
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M. MINIER BENOIT
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert
M ROUSSEAU Jacky
Mme VAILLANT Jeanine

**Communauté du Perche Haut
Vendômois**

M BARBAN Mickaël
M BRILLARD Jérôme
M FREMERY Pascal
Mme LENTAIGNE Véronique

**Communauté de Communes
Beauce Val de Loire**

M RICHET Alain

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY



ValDem

syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président expose qu'il convient de déterminer le produit attendu à recouvrer auprès des communautés.

Les contributions demandées à chaque communauté correspondent à la population DGF multiplié par le montant du coût annuel.

Sur l'ensemble du territoire du syndicat les communautés votent le taux de TEOM, perçoivent le produit sur leur périmètre.

PROPOSE :

Le Président propose de fixer pour 2026 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **4 881 539,68 €**, réparti comme suit :

Montant à recouvrer auprès des communautés de communes : **4 881 539,68 euros**

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	4 128 089,12 €
Communauté du Perche et du Haut Vendômois	696 662,24 €
Communauté Beauce Val de Loire	56 788,32 €
TOTAL	4 881 539,68 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de fixer pour 2026 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 4 881 539,68 €, réparti comme suit :

Montant à recouvrer auprès des communautés de communes : **4 881 539,68 euros**

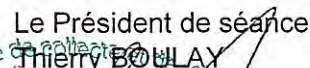
Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	4 128 089,12 €
Communauté du Perche et du Haut Vendômois	696 662,24 €
Communauté Beauce Val de Loire	56 788,32 €
TOTAL	4 881 539,68 €

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Martine JOLY-LAVRIEUX



Le Président de séance
Thierry BOULAY




Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 24-2026-DEL

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260312-24_2026_DEL-DE

Objet : Filière Responsabilité
Elargie des Producteurs (REP),
contrat avec l'éco-organisme
ALCOME pour la réduction des
déchets des produits du tabac dans
l'espace public

Catégorie : Domaines de
compétences par thème

Environnement

Date du comité : 9 mars 2026

Date convocation : 3 mars 2026

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 33
- votants : 36

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 36

Président de séance :

Thierry BOULAY

Secrétaire de séance :

Martine JOLY-LAVRIEUX

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

M. BARBIER Bruno
M BOULAY Thierry
Mme CHESNESEC Anne
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESSAY Eric
M DESVAUX Philippe
M FERRAND Arnaud
M GARDRAT Benoît
M GEROLA Claude
Mme HARANG Brigitte

M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante
M NEDELEC Frédéric suppléant
Mme REGNARD Muriel suppléante
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSELET Benoît
M SALES Jean-Pierre suppléant

**Communauté du Perche et
Haut Vendômois**

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
M DEREVIER Paul suppléant
M MENAGE Martial
M NOURY Paul
M SAMSON Jean-Pierre

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

Mme BESSON-SOUBOU Dominique ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER
Mme VAILLANT Jeanine ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG
M ROUSSEAU Jacky ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

Mme AUBERT-NEILZ Maryline
M BARBEREAU Jean
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BORD Anthime
M BREDON Jérôme
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
Mme FEDELE Chantal
M FOURMONT Thierry

M FOURNET-FAYARD Pierre
M GAUTHIER Laurent
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M LARANGE Philippe
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M. MINIER BENOIT
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert
M ROUSSEAU Jacky
Mme VAILLANT Jeanine

**Communauté du Perche Haut
Vendômois**

M BARBAN Mickaël
M BRILLARD Jérôme
M FREMERY Pascal
Mme LENTAIGNE Véronique

**Communauté de Communes
Beauce Val de Loire**

M RICHET Alain

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois



Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- **Sensibiliser** : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- **Améliorer** : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue
- **Soutenir** : Soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues
- **Assurer** : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les groupements compétents en matière de nettoyage de la voie publique ou de collecte des déchets, sur la base d'un contrat type unique. Lorsque le groupement n'est compétent qu'en matière de collecte des déchets, la signature du contrat est conditionnée à l'adoption préalable, par les communes membres, d'une délibération l'autorisant expressément à signer et à gérer le contrat ALCOME en leur nom. Cette démarche vise à garantir une coordination cohérente et une mutualisation efficace des actions à l'échelle intercommunale.

En contrepartie, ValDem s'engage à :

- Établir un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration récurrente de mégots au sol), des dispositifs de collecte existants ainsi que des espaces sans tabac présents sur les différentes communes ;
- Mettre en œuvre à minima les actions de sensibilisation, répressions demandées au travers de la contractualisation avec ALCOME et de manière générale à œuvrer dans la lutte contre les mégots mal jetés à l'échelle du territoire ;
- Mettre en œuvre chaque année la réalisation des bilans pour ses communes membres ;
- Accompagner les communes dans la passation des actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre du contrat ALCOME ;
- Organiser les commandes ou prises en charge de dispositifs de rue telles que définies dans le contrat avec ALCOME.
- Organiser la commande et la distribution des cendriers de poche telles que définies dans le contrat avec ALCOME.

Alcome fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat-type financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'article 7 du contrat-type et précisé ci-dessous.

<i>Typologie de collectivité</i>	<i>Montant (€/habitant/an)</i>
Urbaine dense : commune dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents	2,08
Urbaine : commune dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents	1,08
Rurale : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,50
Touristique : commune urbaine ou rurale présentant au moins un des trois critères suivants : - Plus de 1,5 lits touristiques par habitant - Un taux de résidence secondaire supérieur à 50% - Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	1,58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale de chacune des communes associées au contrat selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation. Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie des communes et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée sur les différentes communes du territoire concerné.

PROPOSE :

ValDem ayant la compétence en matière de collecte des déchets et l'intérêt pour ces communes membres, il propose au comité syndical de :

- Article 1 : De prendre acte que plusieurs communes membres ont décidé, par délibération, de confier au Syndicat ValDem, la gestion du contrat avec ALCOME relatif à la filière REP des produits du tabac.
- Article 2 : D'approuver la signature du contrat-type entre le le Syndicat ValDem et ALCOME pour la durée de l'agrément, et pour le compte des communes ayant délibéré en ce sens.
- Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat ValDem ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.
- Article 4 : S'engager à assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat ALCOME avec les communes concernées, notamment en matière de communication, d'équipement, de collecte et de remontée du bilan annuel.

DECIDE :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu les articles L. 541-10 et L.541-10-1 du Code de l'Environnement ;

Vu le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération ;

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Article 1 : Prend acte que plusieurs communes membres ont décidé, par délibération, de confier au Syndicat ValDem, la gestion du contrat avec ALCOME relatif à la filière REP des produits du tabac.**
- **Article 2 : Approuve la signature du contrat-type entre le le Syndicat ValDem et ALCOME pour la durée de l'agrément, et pour le compte des communes ayant délibéré en ce sens.**
- **Article 3 : Autorise Monsieur le Président du Syndicat ValDem ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.**
- **Article 4 : S'engage à assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat ALCOME avec les communes concernées, notamment en matière de communication, d'équipement, de collecte et de remontée du bilan annuel.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Martine JOLY-LAVRIEUX

Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

CONVENTION DE PARTENARIAT CHANTIER EDUCATIF

Compte tenu de la circulaire DGEFP / DAS n°99/27 du 29 juin 1999, relative aux chantiers éducatifs mis en place par les associations de Prévention Spécialisée habilitées dans le cadre de l'article L-221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Il est convenu entre :

Le **Service de Prévention Spécialisée de l'ACESM**, représenté par Aline FAUVRE, Cheffe de service éducatif du SPS

Et

Le **Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du vendômois**, représentée par Thierry BOULAY, président de ValDem,

ce qui suit :

Article 1 : Objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire DGEFP / DAS n° 99/27 du 29 juin 1999 organisant les chantiers éducatifs mis en place par les associations de Prévention Spécialisée, le Service de Prévention Spécialisée de l'ACESM et VALDEM décident d'organiser, sur les modalités d'un partenariat, un chantier éducatif de nettoyage des bacs de récupération des déchets, dans le respect des réglementations en vigueur et de leurs statuts respectifs.

Article 2 : Prérrogatives

Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs dans le respect des fonctionnements de chacun, il est convenu que la ValDem assurera la fonction de donneur d'ordre, confiant aux jeunes des travaux à exécuter sous le contrôle du ou des éducateurs du S.P.S de l'ACESM.

Un référent, salarié de ValDem sera disponible sur la durée du chantier afin de transmettre les informations concernant la mission à réaliser, expliquer l'utilisation du matériel aux jeunes et pour vider les déchets des bacs de collectes si besoin.

Pour l'exécution de ces travaux, l'association intermédiaire AVADE sera l'employeur des jeunes.

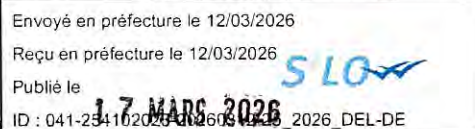
Le S.P.S. de l'ACESM se chargera du recrutement des jeunes, gèrera l'accompagnement et assurera le contrôle des heures effectuées par ces derniers.

C'est au titre de la délégation du recrutement que ce dernier décidera seul du choix des jeunes participant au chantier. Le S.P.S. sera l'unique interlocuteur sur le plan du comportement des jeunes.

Article 3 : Période et durée du chantier

Le chantier éducatif sera de préférence organisé sur la fin du mois de septembre sur n'importe quel période de l'année avec anticipation.

Il s'étalera sur une période d'une à trois semaines en fonction du nombre de jeunes participants et du planning de celui-ci.



Article 4 : Nature des travaux

Il s'agit d'aller chercher les bacs de récupération des déchets sur les lieux de collecte de Vendôme et des quelques communes alentours afin de les ramener sur le site de ValDem où ils devront être lavés via la plateforme de nettoyage, contrôlé et encoller l'affiche de communication sur celui-ci.

A l'issus, les bacs devront être ramené sur leur lieu de collecte.

Article 5 : Répartition du coût financier du chantier

Le coût des salaire des professionnels de chaque service partenaire reste à la charge de chacun.

Le coût des heures de chantier éducatif (=salaire des jeunes) sera facturé par l'Avade au SPS, qui refacturera le montant à Valdem. Coût d'une heure de chantier éducatif par jeune : 22€ (ce tarif pourra être réviser d'une année à l'autre en fonction de la facturation de l'AVADE).

A cela sera ajouté le montant de la location du véhicule nécessaire au transport des bacs de récupération de déchets, ainsi que l'assurance de ce véhicule.

Le carburant nécessaire au transport des jeunes sur le chantier éducatif ainsi que transport des bacs de récupération sera pris en charge par le SPS.

Article 6 : Responsabilités

L'association intermédiaire AVADE engage sa responsabilité d'employeur.

Le Service de Prévention Spécialisée de l'ACESM engage sa responsabilité dans l'encadrement des jeunes inscrits sur le chantier éducatif et dans la mise en œuvre des travaux à exécuter, pendant toute la durée du chantier. Pour couvrir les jeunes en chantier éducatif, le Service de Prévention Spécialisée bénéficie d'une garantie auprès de sa compagnie d'assurance (MAIF) comprenant la pratique d'activités techniques.

ValDem engage sa responsabilité de donneur d'ordre et reste responsable de la mission de travail confiée dans le cadre de cette convention. Le matériel du donneur d'ordre mis à disposition pour réaliser le chantier éducatif reste couvert par l'assurance de celui-ci durant la mise à disposition.

Article 7 : Moyens matériels

Le S.P.S mettra à disposition des équipes éducatives les véhicules nécessaires au transport du jeune, et loura à son nom le véhicule nécessaire à transporter les bacs.

Le SPS se charge de fournir des chaussures de sécurité et perméable aux jeunes sur la durée du chantier.

Le donneur d'ordre ValDem mettra à disposition la plateforme de nettoyage de nettoyage de 8h à 12h et de 14h à 17h30 les jours de chantier éducatif. Les gants et chasubles seront mis à dispositions des jeunes par Valdem sur la durée du chantier éducatif.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an à partir du **15 mars 2026**, et est renouvelable par tacite reconduction.

La présente convention pourra être résiliée avec un préavis d'un mois par
parties, notamment en cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ces d
en vigueur, ou pour des raisons financières.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le 17 MARS 2026
ID : 041-254102023-20260312-25_2026_DEL-DE

Fait à , le 2026

Service de Prévention Spécialisée, Aline FAUVRE Cheffe de service :

ValDem , Thierry BOULAY, président de ValDem

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 25-2026-DEL

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

17 MARS 2026

ID : 041-254102023-20260312-25_2026_DEL-DE

Objet : Convention de partenariat
Chantier éducatif

Catégorie : Domaines de
compétences par thème

Environnement

Date du comité : 9 mars 2026

Date convocation : 3 mars 2026

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 33
- votants : 36

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 36

Président de séance :

Thierry BOULAY

Secrétaire de séance :

Martine JOLY-LAVRIEUX

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

M. BARBIER Bruno
M BOULAY Thierry
Mme CHESNESEC Anne
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickaël
M DESSAY Eric
M DESVAUX Philippe
M FERRAND Arnaud
M GARDRAT Benoît
M GEROLA Claude
Mme HARANG Brigitte

M HASLE Nicolas
M HERAULT Francis
Mme JEANTHEAU Nicole
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante
M NEDELEC Frédéric suppléant
Mme REGNARD Muriel suppléante
Mme ROUSSEAU Fleur
M ROUSSELET Benoît
M SALES Jean-Pierre suppléant

**Communauté du Perche et
Haut Vendômois**

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
M DEREVIER Paul suppléant
M MENAGE Martial
M NOURY Paul
M SAMSON Jean-Pierre

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie

Ont donné pouvoir :

Mme BESSON-SOUBOU Dominique ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER
Mme VAILLANT Jeanine ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG
M ROUSSEAU Jacky ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

Mme AUBERT-NEILZ Maryline
M BARBEREAU Jean
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BORD Anthime
M BREDON Jérôme
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M COURTOIS Julien
M DHUY Dominique
Mme FEDELE Chantal
M FOURMONT Thierry

M FOURNET-FAYARD Pierre
M GAUTHIER Laurent
Mme HERTZ Sandrine
Mme HUET Karine
M LARANGE Philippe
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M. MINIER BENOIT
M MOUZDALIFA Rashidi
M OZAN Jean-Yves
M PIGOREAU Albert
M ROUSSEAU Jacky
Mme VAILLANT Jeanine

**Communauté du Perche Haut
Vendômois**

M BARBAN Mickaël
M BRILLARD Jérôme
M FREMERY Pascal
Mme LENTAIGNE Véronique

**Communauté de Communes
Beauce Val de Loire**

M RICHET Alain

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY



ValDem

syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire DGEFP / DAS n° 99/27 du 29 juin 1999 organisant les chantiers éducatifs mis en place par les associations de Prévention Spécialisée, le Service de Prévention Spécialisée de l'ACESM et VALDEM ont décidé d'organiser, sur les modalités d'un partenariat, un chantier éducatif de nettoyage des bacs de récupération des déchets, dans le respect des réglementations en vigueur et de leurs statuts respectifs.

La nature de la mission est d'aller chercher les bacs de récupération des déchets sur les lieux de collecte de Vendôme et des quelques communes alentours afin de les ramener sur le site de ValDem où ils devront être lavés via la plateforme de nettoyage, contrôlé et encoller l'affiche de communication sur celui-ci.

A l'issus, les bacs devront être ramené sur leur lieu de collecte.

Le chantier éducatif sera de préférence organisé sur la fin du mois de septembre, mais peu s'organiser sur n'importe quel période de l'année avec anticipation.

Il s'étalera sur une période d'une à trois semaines en fonction du nombre de jeunes participants et du planning de celui-ci.

La convention est établie pour une durée d'un an à partir **du 15 mars 2026**, et est renouvelable par tacite reconduction.

Le coût de la prestation pour ValDem sera décomposé de la manière suivante :

- coût horaire par jeune du chantier éducatif : 22 €/heure /jeune
- Remboursement de la location du véhicule nécessaire au transport des bacs et du carburant
- Remboursement de l'assurance véhicule sur la période du chantier.

PROPOSE :

Il est proposé aux membres du Comité Syndical ValDem :

- D'approuver le projet de convention annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer ladite convention ou tout autre document en lien avec cette dernière.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- **Approuve le projet de convention annexée à la présente délibération,**
- **Autorise le Président ou son représentant légal, à signer ladite convention ou tout autre document en lien avec cette dernière.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Martine JOLY-LAVRIEUX



Le Président de séance
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée. Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.